

Ordre du jour :

- Urbanisme et travaux
- Finances/ approbation des comptes de gestion et administratif
- Affectation des résultats
- Vote des taux d'impôts 2016
- Approbation des budgets primitifs 2016, commune et eau
- Changement de statut de la CCVV (GEMAPI)
- Personnel communal
- Affaires scolaires, périscolaires et associatives
- Questions diverses

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **du 29 MARS 2016**

Sur convocation en date du 22 mars 2016, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique le 29 mars 2016, sous la présidence de M. Jean-Paul MUSARD, Maire.

***Etaient présents*** : Mmes Laurence CALLIGE, Marion DURET, Christelle GEX-FABRY, Béatrice LATOUR, Claudie NICAISE, Sylvie NODY, Martine NOVEL, Fabienne ROMAN, Fabienne SCHERRER, MM. Michel BAWEDIN, Jean-François CHARRIERE (arrivé 20 h 40), Jérémy MOUCHET, Jean-Paul MUSARD, Nicolas POMEL, Patrick SAILLET.

***Absents excusés*** : Mmes Angéline DAVY, donné procuration à Mme Fabienne SCHERRER, MM. Michel BARBE, donné procuration à Mme Christelle GEX-FABRY, Stéphane CALLEJA, donné procuration à M. Jean-Paul MUSARD, Jean MAURON.

***Secrétaire de séance*** : Mme Fabienne SCHERRER.

M. le Maire, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 20 h 30.

#### **I. Approbation des comptes de gestion et administratif de la commune et affectation des résultats**

Le compte de gestion pour la section fonctionnement présente un déficit de 65'018,44 €.

Le compte de gestion pour la section d'investissement présente un excédent pour l'exercice de 788'261,20€. Néanmoins, en prenant en compte le déficit reporté de l'année 2015, soit 1'091'735,48€, il reste un déficit de 303'474,29€.

M. le Maire, ayant entendu les questions des conseillers municipaux et ayant répondu, propose de passer au vote : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte les résultats

des comptes de gestion pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement à l'unanimité.

Le compte administratif est identique au compte de gestion. M. le Maire quitte la salle du Conseil. Mme Scherrer prend la présidence et demande au Conseil de bien vouloir voter le compte administratif. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement, à l'unanimité.

M. le Maire reprend la présidence et propose au Conseil de voter l'affectation des résultats finaux : reprise du déficit de fonctionnement, à savoir 65'018,43 € en section de fonctionnement ; reprise du déficit d'investissement, à savoir 303'474,29 € en section d'investissement. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ces deux affectations de résultats.

## II. Vote des taux d'imposition pour 2016

M. le Maire indique au Conseil municipal que la considérable baisse des dotations de l'Etat pour les exercices 2014 et 2015 rend très difficile l'élaboration du budget. Dans ces conditions et à son grand regret, il doit proposer au Conseil municipal une augmentation des taux des quatre taxes locales, à savoir TH (taxe d'habitation), TFB (taxe sur le foncier bâti), TFNB (taxe sur le foncier non bâti), CFE (contribution foncière des entreprises). Il rappelle que les taux n'ont pratiquement pas été augmentés depuis plusieurs mandats et signale qu'ils sont inférieurs à la moyenne des taux pratiqués sur le territoire de la CCVV. M. Saillet rappelle qu'au moment de la transformation du SIVOM en Communauté de Communes la diminution des taux communaux n'avait pas été arithmétiquement égale avec les taux instaurés par la nouvelle intercommunalité. M. le Maire signale que Boège est une des communes qui ont le plus baissé leurs taux. Il présente le tableau suivant :

### TAUX ACTUELLEMENT PRATIQUÉS SUR L'ENSEMBLE DES TAXES

	TH	TFPB	TFPNB	CFE
<b>Boège</b>	<b>10,46</b>	<b>7</b>	<b>42,2</b>	<b>12,69</b>
Bogève	11,2	7,71	49,3	15,13
Burdignin	7,77	4,41	38,11	10,06
Habère-Lullin	17,02	15,49	103,56	19,31
Habère-Poche	12,03	8,45	56,67	14,81
Saint-André	9,03	7	32,92	11,41
Saxel	10,07	6,5	34	12,89
Villard	8,9	4,97	47,77	13,6
<b>MOYENNE</b>	<b>10,81</b>	<b>7,69</b>	<b>50,56</b>	<b>13,73</b>

M. Saillet dit que les communes de Haute-Savoie se doivent de vivre plus modestement et de réduire leurs coûts de fonctionnement. Mme Scherrer fait observer que les coûts du personnel représentent à Boège 25% du budget de fonctionnement alors que pour les communes de la même strate (500 à 2000 habitants), appartenant à une communauté de communes, ils sont de 41%. Elle indique que les élus sont très présents et assurent une partie importante des tâches,

y compris dans le cadre d'une collaboration étroite avec les associations, ce qui permet à une commune qui a un niveau d'équipements et de services à la population très élevé de ne pas recruter de nouveaux employés.

M. le Maire rappelle que deux facteurs « plombent » le budget de fonctionnement : la baisse des dotations de l'Etat accompagnée d'une augmentation des prélèvements de l'Etat au nom de la solidarité entre les collectivités territoriales a conduit à une amputation de fait de plus de 100'000 € depuis 2013. Par ailleurs, la très forte diminution de l'activité économique, en particulier en matière de constructions/rénovations a suscité une augmentation extrêmement importante de la contribution de Boège au SIVU d'assainissement Boège-Saxel, alors que pendant les années précédentes les taxes de branchement couvraient à peu près intégralement les coûts de fonctionnement et les emprunts du syndicat. Au budget 2016, la participation se monte à 156'801 €. Il n'est pas surprenant qu'avec les diminutions de recettes et cette augmentation de charges le budget de fonctionnement soit difficile à boucler.

M. le Maire signale par ailleurs que la majorité des communes de la vallée, confrontées à des soucis similaires, augmentent également leurs taux. De ce fait, Boège, avec un niveau d'équipements et de services qui correspondrait à une commune deux fois plus peuplée, restera au niveau moyen de la vallée.

M. le Maire présente sa proposition d'augmentation des quatre taxes :

	TH	TFB	TFNB	CFE	PRODUIT FISCAL ATTENDU
2015	10,46	7	42,2	12,69	386'406€
2016	<b>11,88</b>	<b>7,95</b>	<b>47,94</b>	<b>14,42</b>	<b>438'882€</b>

Les questions étant épuisées, M. le Maire propose de passer au vote. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré accepte les nouveaux taux à l'unanimité moins deux abstentions, Mme Nody et M. Saillet.

### III. Budget prévisionnel 2016

M. le Maire présente alors le budget prévisionnel pour l'exercice 2016, section de fonctionnement, en équilibre à 1'567'236,67 €, ceci incluant une diminution substantielle par rapport à l'exercice 2015, du fait de la suppression, en dépenses, des opérations de transfert de la section de fonctionnement à la section d'investissement et de l'achèvement des travaux de rénovation des bâtiments communaux (immeuble administratif au-dessus de la poste, gendarmerie, ancienne école). Néanmoins, il faut noter l'augmentation très substantielle des contributions aux organismes de regroupement, en l'occurrence le Syane et le SIVU Boège-Saxel pour l'assainissement. M. le Maire rappelle cependant que nous sommes encore dans l'ignorance, en matière de recettes, du montant réel des dotations et des prélèvements de l'Etat au titre de la péréquation entre collectivités territoriales. Le budget a donc été élaboré, comme il l'avait été l'année passée, en l'absence de précisions sur ce point très important des recettes (plus d'1/5 du budget). Il faut rappeler que les dotations de l'Etat ne sont pas un cadeau fait aux communes, mais une compensation de transferts de charges de l'Etat vers les collectivités : les coûts correspondants n'ont, eux, pas diminué.

M. le Maire présente alors la section d'investissement, en équilibre à 1'948'224,29€. Il rappelle que les projets pour l'exercice 2016 restent importants et nécessaires à un bon niveau de service aux administrés : études en vue de la révision du PLU pour la future gendarmerie ; poursuite de la remise en état des ruisseaux, étude et début des travaux pour l'aménagement de l'entrée Sud-Ouest (route de la Vallée Verte), lancement des travaux pour l'aménagement

de l'ancienne salle polyvalente en restaurant scolaire (Mme Scherrer présentera ultérieurement ce projet), rénovations dans les bâtiments municipaux. Il attire l'attention du Conseil sur les recettes en regard de ces dépenses, dont, particulièrement en ce qui concerne le restaurant scolaire, des subventions qui vont être demandées et sans lesquelles l'opération sera annulée, faute de pouvoir boucler le plan de financement.

M. le Maire, ayant entendu les questions des élus et leur ayant répondu, propose au Conseil municipal de voter le budget prévisionnel de la commune pour l'exercice 2016, section de fonctionnement et section d'investissement. Le Conseil municipal, en ayant délibéré, vote à l'unanimité le budget prévisionnel de la commune.

M. le Maire signale par ailleurs au Conseil que la réalisation de ces opérations dépend aussi de la vente de diverses propriétés du patrimoine communal :

- l'opération de lotissement de la zone de la Jonchère, dont le permis a été reposé après diverses modifications, incluant une densification (plus de logements) et la création de plusieurs logements en accession sociale à la propriété. Le principe de la vente de ce foncier est d'ores et déjà voté, il s'agit là d'une information au Conseil sur l'évolution du projet.

- la vente du bâtiment principal (ancienne mairie et justice de paix) à la Communauté de Communes de la Vallée Verte qui souhaite y installer son siège, libérant ainsi les locaux qu'elle occupe ici même. Le bureau de la CCVV propose 300'000 € pour cette acquisition, compte tenu des travaux nécessaires. M. Saillet fait remarquer que même si ce bâtiment sort du patrimoine communal stricto sensu, il rentre de fait dans le patrimoine de la CCVV, donc continue à appartenir aux habitants de Boège qui représentent un quart des habitants – et des ressources fiscales – de l'intercommunalité. Les élus s'accordent sur le fait que conserver à ce bâtiment son caractère administratif est extrêmement souhaitable. M. le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir approuver la cession de l'ancienne école (bâtiment principal) à la CCVV pour un montant de 300'000 € et de l'autoriser à faire toutes les démarches et signer tous les actes à cet effet. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

#### **IV. Compte administratif et de gestion et budget de l'eau**

M. le Maire présente les comptes administratif et de gestion pour le budget de l'eau, exercice 2015. La section de fonctionnement présente un déficit de 10'660,27 €, pour l'exercice 2015, mais, compte tenu de l'excédent reporté de 393'929,77 €, il reste un excédent de fonctionnement de 383'269,50 €. M. Bawedin fait remarquer que ces dix mille et quelques euros de recettes manquantes sur l'exercice 2015 correspondent à la consommation annuelle de la piscine de Boège, fermée pour rénovation.

La section d'investissement dégage un excédent de 2'555,35 €, pour l'exercice 2015, auquel il convient d'ajouter les 250'021,97 € d'excédent antérieur reporté, soit un total d'excédent de 252'577,34 €.

Les questions des élus étant épuisées, M. le Maire propose de passer au vote du compte administratif, pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement, du budget de l'eau, exercice 2015. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif pour le budget de l'eau, exercice 2015.

M. le Maire quitte la salle du Conseil. Mme Scherrer rappelle aux élus que le compte administratif et le compte de gestion présentent des résultats identiques, le compte administratif retraçant l'exécution par le percepteur et le compte de gestion, la gestion du budget par M. le Maire. Elle demande au Conseil de bien vouloir donner quitus à M. le Maire de sa gestion du budget de l'eau pour l'exercice 2015. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ce quitus à l'unanimité.

M. le Maire reprend sa place et propose aux élus de voter l'affectation des résultats suivante :

- reprise en section de fonctionnement du déficit de 10'660,27 €, et de l'excédent antérieur reporté de 393'929,77 €, soit un montant d'excédent de 383'269,50 €.
- reprise en section d'investissement de l'excédent de 2'555,35 €, auxquels viennent s'ajouter les 250'021,97 €, pour un excédent total de 252'577,34 €.

Le Conseil municipal, en ayant délibéré, approuve à l'unanimité ces deux reprises.

M. le Maire présente alors le budget prévisionnel de l'eau pour l'exercice 2016, en équilibre à 607'683,23 €, pour la section de fonctionnement, ceci incluant un virement de 324'139,17 € à la section d'investissement. Cette dernière s'équilibre à 1'013'964,57 €, ceci correspondant à la fin des paiements du réservoir et des adductions de l'AEP du Penaz, aux acquisitions de terrain pour la protection des sources, à la première tranche des travaux du réservoir des Granges Gaillard (anciennement Chez les Baud) et à diverses autres opérations de moindre ampleur (renforcement de la Coche, etc.). Les questions des élus étant épuisées, M. le Maire propose de passer au vote : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le budget de l'eau pour l'exercice 2016.

## V. Urbanisme et travaux

M. le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de lotissement de la Jonchère, évoqué plus haut. Il a rencontré les personnels de la DDT, en compagnie d'un paysagiste afin de permettre une révision du projet acceptable pour les services de l'Etat.

Il passe la parole à Mme Scherrer pour le projet de restaurant scolaire. Mme Scherrer fait un petit rappel de l'historique de la restauration scolaire à Boège.

Depuis l'implantation du collège à Boège (début des années 1980), les enfants scolarisés à Boège en primaire, en maternelle et à l'école privée sont accueillis au restaurant scolaire du collège pour le repas de midi. Cette solution a fonctionné à la satisfaction générale pendant une trentaine d'années.

Au début de 2011, le Conseil Général a lancé le projet de réfection des cuisines du restaurant scolaire du collège et a sollicité la commune de Boège pour participer financièrement à ce projet, céder gracieusement du terrain et refaire les réseaux humides correspondant. Le Président du Conseil Général et le Maire de Boège ont signé une convention aux termes de laquelle la commune versait au Conseil général une participation financière de 45 000 € après réception des travaux et que le Département reverserait à la commune la somme 45 000 € correspondant aux travaux extérieurs encourus par la commune. En contrepartie, le Conseil Général prenait l'engagement suivant : « La commune participe sur le plan foncier et financier à l'opération ; cette participation engage le Département à pérenniser le service d'accueil au profit des élèves des écoles primaires et maternelles tant que la commune le souhaitera ».

Dans les faits, les dépenses totales encourues par la commune, à l'occasion de ces travaux, s'établissent comme suit :

<b>Participation forfaitaire de la commune<sup>1</sup></b>	45 000 €	
<b>Assainissement des eaux pluviales (commune)</b>	61 005,40 € HT	Reversion par le CG74 - 42 505,50
<b>Travaux extérieurs (Boège)</b>	13 570,80 € HT	

<sup>1</sup> Cette participation a donné lieu à un reversement de la part de la Communauté de Communes de la Vallée Verte au prorata du nombre d'élèves accueillis au restaurant scolaire du collège à cette période.

<b>Assainissement des eaux usées (SIVU)</b>	36 353 € HT	
<b>TOTAL</b>	<b>155 929,20 €</b>	<b>113 423,70 €</b>

Les travaux sur les réseaux humides n'ont fait l'objet d'aucune subvention du SMDEA. Il faut noter que les seuls raccordés possibles étaient le collège lui-même et le SDIS et que la commune n'a donc pas profité de cette « opportunité » pour raccorder d'autres usagers ; les dépenses encourues par la commune l'ont donc été au seul bénéfice du département, et, essentiellement, du restaurant scolaire du collège.

Dans l'intervalle, la commune de Boège a travaillé à la construction d'une nouvelle école, sans prévoir d'y intégrer un restaurant scolaire, la situation d'accueil au restaurant scolaire du collège ayant donné toute satisfaction pendant de longues années. La période des travaux de la cuisine avait été un peu difficile, mais ces difficultés étaient comprises et acceptées dans le contexte. Si, en 2012-2013, la situation avait été ce qu'elle est maintenant en termes d'effectif et de fonctionnement de l'accueil des enfants de primaire et maternelle, le projet de l'école aurait intégré un restaurant scolaire.

Néanmoins, la situation actuelle appelle deux constats :

- la démographie scolaire présente une progression modérée et régulière des effectifs dans les trois écoles de la commune, de l'ordre de 2 à 3 % l'an, principalement à l'école primaire publique ;
- l'évolution sociologique des comportements, avec la généralisation du travail des deux parents, amène cette année à une augmentation très sensible de la proportion d'enfants fréquentant les différents dispositifs périscolaires – cantine, accueil périscolaire du matin (dès 7h) et de l'après-midi (de 16 h 15 à 19 h), centre de loisirs, TAP.

L'effectif complet des écoles situées sur la commune est de 320 à 330 enfants et le taux d'inscription en cantine d'environ 70 % en 2015-2016, soit en moyenne 230 repas quotidiens, en sensible augmentation par rapport aux années précédentes. La capacité du restaurant du collège est de 196 places assises et près de 600 repas y sont servis tous les jours entre 11 h 15 et 13 h 30. Le seuil de saturation est donc atteint. Par ailleurs, les nouveaux fonctionnements pédagogiques (travaux en groupes, etc.) et la réforme des collèges, attendue à la rentrée de septembre 2016, vont encore aggraver les choses, en modifiant les horaires des collégiens.

La commune de Boège constate cette situation, constat partagé par le collège et par le Conseil départemental. Elle propose une solution alternative qui consisterait à aménager l'ancienne salle polyvalente, à proximité immédiate des écoles, en restaurant scolaire, pour des repas à livrer en liaison chaude. Le bâtiment offre une surface adaptée à cet objectif, soit 384,27 m<sup>2</sup> ; néanmoins, il est, en l'état, une « passoire thermique ». Les quelques installations existantes (sanitaires, cuisine) datent des années 1980 et sont complètement vétustes. Le bâtiment constitue donc simplement un volume approprié, parfaitement situé, à réhabiliter complètement.

Mme Scherrer fait circuler parmi les élus le pré-projet élaboré en vue de cet aménagement, avec une évaluation des coûts qui se monte à 731'750 €. Après quelques questions, elle propose aux élus de bien vouloir voter le projet, en précisant qu'il ne pourra être réalisé que si le plan de financement est bouclé. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le projet de réaménagement de la salle polyvalente en vue de sa réaffectation en restaurant scolaire.

Mme Scherrer demande alors au Conseil municipal de bien vouloir autoriser M. le Maire à présenter des demandes de subventions :

- dotation de soutien à l'investissement public local,
- FDDT (Conseil Départemental)
- Région

- CAF
- Fonds parlementaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à solliciter ces diverses subventions.

## **VI. Modification des compétences de la CCVV, en vue de l'exercice de la compétence GEMAPI**

M. le Maire indique au Conseil qu'au terme des lois Notre et Maptam, la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », autrement dite GEMAPI devient obligatoirement intercommunale à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Considérant la complexité des problèmes à traiter et l'existence du SM3A qui a vocation à traiter ces questions pour tout le bassin versant de l'Arve et de ses affluents, la CCVV souhaite modifier ses compétences afin d'adhérer au SM3A et de percevoir la redevance GEMAPI afin de la reverser à ce syndicat. M. le Maire lit la délibération prise par le Conseil communautaire et rappelle qu'elle doit être prise dans les mêmes termes par les communes, puisqu'il s'agit d'une modification de statut.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification de statut de la CCVV, dans les termes lus par M. le Maire.

## **VII. Personnel communal**

M. le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir approuver :

- l'ouverture d'un emploi saisonnier aux services techniques, du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2016 ;
- l'ajout des non-titulaires et agents de droit privé dans le régime des astreintes de fonctionnement attribuées aux agents des services techniques communaux ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'ouverture de l'emploi de saisonnier et la modification de l'attribution des astreintes.

## **VIII. Affaires scolaires, périscolaires et associatives**

Mme Scherrer présente au Conseil municipal diverses demandes de subventions : les premières concernent les Culottes Courtes, association qui gère le périscolaire et le Centre de Loisirs Sans Hébergement. Il s'agit d'abord de la subvention de fonctionnement pour un montant de 180 € par enfant de Boège – montant inchangé depuis l'année passée – soit, pour 92 enfants, 16'560 € les 360 € d'augmentation par rapport à l'exercice 2015 s'expliquant par la présence de deux enfants de plus. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette subvention à l'unanimité.

Mme Scherrer propose alors au Conseil d'approuver la seconde subvention annuelle aux Culottes Courtes, celle qui correspond au travail de l'expert comptable et aux tâches administratives. Mme Scherrer rappelle que le chiffre d'affaires de l'association, petite entreprise qui emploie six salariés, est de l'ordre de 115'000 € par an et que ce montant suppose que les comptes soient garantis par un professionnel. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette subvention de 4'500 € pour l'exercice 2016.

Mme Scherrer présente alors une demande de subvention de démarrage d'une association appelée CréAssemble, nouvellement créée, qui est gracieusement intervenue sur douze sessions de TAP, soit 36 heures, ce qui si nous l'avions salariée nous aurait coûté plus de mille euros. Il s'agissait d'ateliers intitulés « Arts du textile » pour lesquelles l'intervenante a

fourni le matériel et toute la mercerie. Mme Scherrer propose de lui voter une subvention de sept cents euros. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité. Mme Scherrer présente alors la demande de l'association S'sentiel pour occuper hebdomadairement la salle chorale au presbytère pour une activité payante à partir de septembre prochain. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, refuse à l'unanimité.

### **IX. Questions diverses**

. M. le Maire présente l'augmentation de 10% de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) payée par le Syane à la commune, soit 197 €. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette augmentation à l'unanimité.

. M. le Maire demande alors au Conseil de bien vouloir voter les deux parties de l'indemnité annuelle du percepteur, à savoir 649,62 € et 45,73 €, soit un total de 695,35 €. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette indemnité.

. M. le Maire présente alors la demande d'un administré, domicilié dans une maison isolée Chez Ranquin, qui demande l'autorisation d'utiliser un ULM à partir de chez lui, tant pour son usage personnel que pour faire des baptêmes de l'air, avec une possibilité de développement ultérieur de cette activité. Le Conseil municipal, considérant les nuisances potentielles, particulièrement sonores, refuse à l'unanimité.

. M. le Maire présente alors le rapport de la Fonderie Paccard qui dispose avec nous d'un contrat d'entretien pour les cloches de l'église. Ce rapport alerte sur l'usure des battants des cloches et sur la nécessité de les remplacer, avant que cette usure n'abîme les cloches. Le devis pour ce remplacement se monte à 3052 € HT. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

. La question des compteurs Linky sera abordée à un prochain conseil.

. M. Bawedin attire l'attention du Conseil municipal sur la date à laquelle le rôle d'eau est facturé aux administrés, c'est-à-dire à l'automne, à une période où les administrés doivent aussi payer les taxes locales, la rentrée scolaire, le reliquat annuel de l'impôt sur le revenu, etc. Il demande s'il ne serait pas possible de le faire plutôt au printemps. Le Conseil municipal se déclare favorable à chercher une solution dans ce sens. La question sera posée à M. Barbe, dans la mesure où c'est un sujet qui dépend des services techniques.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance levée à 22 h 40.